

Appel à résidences 2024-2025

Le Plongeur, Pôle national Cirque Le Mans, propose différents accueils en résidence dédiés à la recherche, à la création et à l'adaptation d'œuvres de cirque actuel. Nos accueils entrent en dialogue avec notre ambition de mettre en œuvre les conditions de la rencontre d'un cirque du quotidien auprès des habitants et des habitantes des territoires.

Les résidences sont ouvertes aux autrices, aux auteurs et aux compagnies professionnelles, francophones et internationales du secteur du cirque de création ainsi qu'à des artistes d'autres disciplines dont le projet artistique comprend une attention majeure pour les arts du cirque.

Les implantations artistiques longues sont privilégiées afin de favoriser la rencontre avec les territoires et répondre aux enjeux d'éco-responsabilité. Les accueils en résidence varient ainsi généralement entre deux semaines et un mois, en fonction de la nature du projet. À titre exceptionnel, des accueils sur de plus courtes périodes peuvent s'imaginer.

Dans sa mission de soutien à la création et à la résidence, Le Plongeur est financé par la Ville du Mans, le conseil départemental de la Sarthe, le conseil régional des Pays de la Loire et l'État – Direction régionale des Affaires culturelles des Pays de la Loire. Le Plongeur développe également une forte relation partenariale avec des opérateurs culturels et des acteurs de territoire dans la mise en œuvre d'un projet de soutien à la création rayonnant aux niveaux régional et national. Chaque année, plus de 30 projets artistiques font l'objet d'un accueil en résidence.

Cet appel à résidences couvre la période du 2 septembre 2024 au 26 juillet 2025.

Projet artistique du Plongeoir

La sélection des projets accueillis s'opère selon la spécificité de nos lieux d'accueil, des besoins des porteurs et porteuses de projets, et du projet artistique du Plongeoir. Ce dernier promeut un panorama du cirque actuel dans la diversité des formes, des esthétiques et des modes de rencontres avec les habitants, les habitantes, les territoires et les autres formes artistiques, à travers cinq axes de soutien :

→ **Les écritures circulaires et les adaptations (frontal <> circulaire)**

Projets écrits pour le circulaire ou proposant une adaptation d'une création en frontal pour le circulaire ou inversement.

→ **Les écritures en espaces non dédiés**

Projets écrits et présentés en espaces non dédiés au spectacle vivant (intérieur ou extérieur).

→ **Les premiers projets : « les prises de risque »**

Projets émergents, sortie d'école ou premier projet d'une autrice ou d'un auteur de cirque.

→ **La rencontre des esthétiques**

Projets proposant un dialogue original entre le cirque et d'autres champs du spectacle, de la création ou de la technique.

→ **Les laboratoires de recherche : « les tentatives »**

Projets expérimentaux dissociés d'un processus de production. Ces projets peuvent proposer des démarches de recherche d'agrès et d'expériences en lien avec d'autres champs artistiques, scientifiques ou techniques.

À savoir : Le Plongeoir porte un projet artistique sociétal au contact permanent du territoire sur lequel il se déploie, qu'il soit local, départemental ou régional. Certains projets peuvent ainsi faire l'objet d'un accompagnement spécifique dans leur mise en œuvre : implantation en quartier ou en milieu rural ; implantation en extérieur ou sous chapiteau (avec mise à disposition possible d'équipements mobiles) ; relation de proximité ou de participation des habitants et des habitantes.

Résidences et conditions

Lieux du Plongeur

Le Plongeur déploie ses activités au quotidien dans plusieurs lieux au Mans, au cœur du quartier des Sablons - Bords de l'Huisne : Le Chapiteau, La Cité du Cirque, la Promenade Newton.

La Cité du Cirque

La Cité du Cirque est le lieu de l'enseignement et de la pratique du cirque, de la création et de l'entraînement, grâce à ses 1 300 m² d'infrastructures techniques.

Espace résidence dans la grande salle :

- Ouverture : 12 m.
- Profondeur : 10 m.
- Hauteur : 8,5 m sous plafond (7,5 m sous grill).
- Sol : tapis de danse.

À savoir : la grande salle accueille en parallèle les activités d'enseignements et de pratiques amateurs et l'entraînement libre.

Le Chapiteau

Le Chapiteau - structure permanente de bois et de toile, ouvert en novembre 2022 - est le lieu de la création, de la diffusion de spectacles et des rencontres. Lieu de sociabilité résolument ouvert sur le quartier, Le Chapiteau est ouvert au quotidien avec une activité de café.

Espace résidence sur la piste :

- Diamètre : 13 m.
- Hauteur : 12 m sous grill.
- Configuration : circulaire, semi-circulaire.

Types de résidence

Le Plongeur met à disposition des projets accueillis l'espace adapté aux besoins du projet au moment de sa venue. Nos équipements et nos partenaires nous permettent de soutenir en résidence les différentes étapes de la création :

- **Résidence d'écriture** : à la table, à la Cité du Cirque ou chez des partenaires
- **Résidence de laboratoire** : à La Cité du Cirque ou chez des partenaires
- **Résidence de création en salle** : à La Cité du Cirque ou au Chapiteau (Le Chapiteau est propice au travail de son et de lumière).
- **Résidence de création en espaces non dédiés** : chez des partenaires en fonction du projet (musées, établissements scolaires, chapelle désacralisée...)
- **Résidence d'adaptation du format frontal au format circulaire, ou inversement** : au Chapiteau
- **Résidence sous chapiteau** : sous le chapiteau de l'équipe artistique accueillie, en quartier ou en milieu rural

À savoir : Le Plongeur et les Musées du Mans proposent un dispositif unique de soutien à la création de spectacles de cirque en espace muséal, Cirque en Musée. Un appel à projets spécifique à ce dispositif est lancé en alternance avec le Cirque Portatif (prochain appel en janvier 2025).

Chaque résidence se conclut par un rendez-vous public, appelé Rendez-vous avec les artistes. Les habitantes et habitants sont invités à découvrir le travail de création et à rencontrer les équipes artistiques accueillies. Accompagné par l'équipe de médiation du Plongeur, chaque rendez-vous prend une forme propre aux artistes et au projet : cela peut être une sortie de résidence, une discussion, une répétition ouverte, une visite de la scénographie...

Conditions d'accueil

→ **Période** : une résidence au Plongeur dure de deux semaines à un mois, en fonction des projets. Une période plus courte peut être envisagée selon les besoins.

→ **Arrivée et départ** : l'arrivée en résidence et dans le lieu de vie s'effectue toujours le lundi et le départ le samedi matin (sauf cas particulier de projets sous chapiteau).

→ **Hébergement** : l'hébergement est organisé par Le Plongeur. De manière générale, les chambres sont partagées.

→ **Technique** : Le Plongeur peut apporter un soutien au montage et au démontage sous réserve de disponibilité des équipes. Durant la période de création, la compagnie est autonome en régie. En amont de la résidence, une étude spécifique des besoins techniques sera faite en lien avec le régisseur du Plongeur pour une éventuelle mise à disposition de matériel.

→ **Aides à la création** : le soutien à la création du Plongeur comprend une aide aux frais (restauration, transport, hébergement) et une mise à disposition d'un espace de travail.

La prise en charge des repas se fait sur la base d'un forfait jour de 14 €/personnel artistique et technique. La prise en charge des transports se fait sur la base d'un aller-retour en train (tarif 2nde classe) ou un défraiement kilométrique entre le siège social de la compagnie et Le Plongeur si cela est justifié par un transport de matériel.

Le soutien peut être complété par une coproduction selon le choix artistique de la direction et sera communiqué dans un second temps aux porteurs et porteuses de projet. Chaque année, Le Plongeur soutient en coproduction une douzaine de créations a minima.

Comment candidater

Période de candidature : du 15 janvier au 15 février 2024 via le formulaire de candidature à remplir en ligne

→ [accéder au formulaire via ce lien](#)

Plusieurs pièces à joindre seront demandées dans le formulaire :

→ le **dossier artistique du projet** incluant le calendrier de création.

→ la **fiche technique** (même provisoire) du projet.

→ le **budget prévisionnel de production**.

Dans le cas d'une demande de résidence de laboratoire, seule une note d'intention artistique sera demandée.

Les projets candidats seront étudiés en avril 2024 par le directeur en lien avec le comité de direction du Plongeoir. La communication des projets retenus interviendra en mai 2024.

Les accueils des projets retenus se dérouleront entre le 2 septembre 2024 et le 26 juillet 2025.

Contact

Cassandra Torre, chargée de coordination des activités et de production, production@leplongeoir-cirque.fr